

# MODE D'EMPLOI des Missions courtes de La Guilde



TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR  
AVANT DE VOUS INSCRIRE  
À UNE MISSION COURTE

(Pensez également à consulter la Foire Aux Questions sur notre site internet)



<http://missions.la-guilde.org>

Contact : [missions@la-guilde.org](mailto:missions@la-guilde.org) / Tel : 01 56 81 16 63

7 rue Pasquier 75008 Paris

N° agrément ministériel : AG 075 95 0033

## 1 LA GUILDE

La Guilde, dont le nom juridique est la Guilde Européenne du Raid, est une ONG créée en 1967 et reconnue d'intérêt général par décret du 21 décembre 1981. Aconfessionnelle et apolitique, elle mène des programmes dans deux domaines :

- ➡ la Solidarité Internationale
- ➡ l'Aventure

La Guilde accompagne les personnes qui souhaitent s'investir dans la Solidarité Internationale grâce à plusieurs dispositifs, dont les Missions courtes.

## 2 LE CONCEPT DES MISSIONS COURTES

### → Les objectifs

- ➡ Permettre un échange culturel tout en répondant à un réel besoin local.
- ➡ Découvrir de façon concrète la Solidarité Internationale.
- ➡ Vivre une aventure utile tout en s'intégrant au mode de vie local.



Il ne s'agit pas de changer le cours de la vie des populations rencontrées, mais d'établir un échange, une rencontre et une ouverture sur le monde.

### → L'esprit des missions courtes

Les Missions courtes sont destinées à des toutes **personnes majeures** de tous profils, prêts à vivre une expérience hors du commun basée sur **l'aventure**, **l'échange culturel** et **la solidarité**. Le principe est de vivre en **immersion totale** dans la culture du pays tout en se rendant utile.

Chaque mission répond à un **besoin identifié par nos partenaires locaux**. Nos partenaires, établis dans des pays du Sud, sont des associations locales, des écoles, des centres pour enfants en grande difficulté ou des personnes souhaitant instaurer avec leur village un échange Nord/Sud...

Les missions se déroulent principalement en **équipe** que La Guilde se charge de constituer selon les attentes et les profils des bénévoles. Elles sont généralement d'une durée de **1 mois** et se déroulent essentiellement **l'été**. Mais de plus en plus de missions ont lieu hors été et sont d'une durée supérieure à 1 mois. Dans ce cas, les offres sont publiées sur le site de La Guilde dans la partie **Actualités des missions**.





Les missions courtes ne sont pas un service « clés en main » : la réussite de la mission dépend de la participation active de chaque bénévole. Cela implique une préparation autonome et responsable en amont, de la part de tous les membres de l'équipe, et ce en lien avec le partenaire local.

**A SAVOIR :** les missions se déroulent souvent dans des endroits reculés où les conditions de vie sont rudimentaires. Il est donc indispensable de prendre des précautions concernant certains pays (vaccins, médicaments, etc.) et de vous sentir physiquement et psychologiquement prêt à vivre cette aventure.

## → L'engagement du bénévole

En partant en mission avec La Guilde, vous vous engagez à respecter la **charte du bénévole** (document à signer et à remettre à La Guilde). Cela implique non seulement le respect des personnes qui vous accueillent, des modes de vie, mais aussi le respect de certains principes liés à la Solidarité internationale.

Chaque bénévole doit avoir un comportement exemplaire sur place, car il représente La Guilde mais aussi son propre pays.

## → Les thématiques des missions courtes

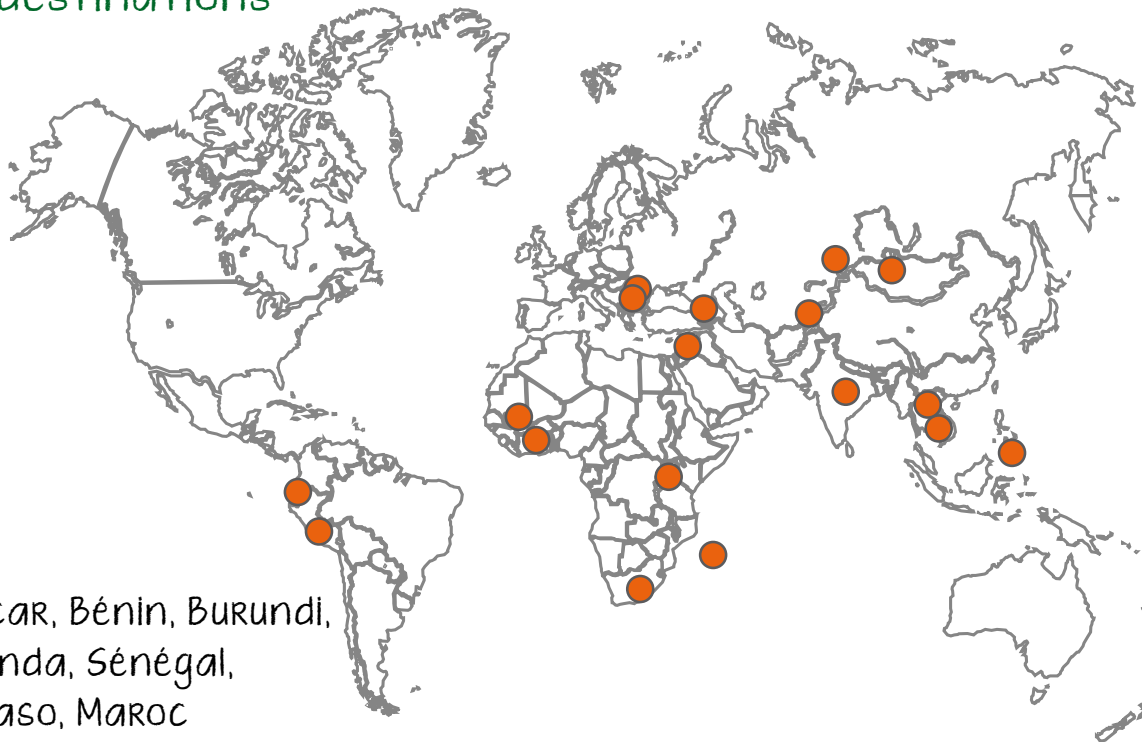
- ✓ Animation et soutien scolaire
- ✓ Coopération linguistique et culturelle
- ✓ Actions sociales
- ✓ Sensibilisation et santé
- ✓ Sensibilisation et environnement
- ✓ Rénovation et chantiers

PLUS DE 300 BÉNÉVOLES ENVOYÉS CHAQUE ANNÉE.  
95 MISSIONS PAR AN





## → Les destinations



Madagascar, Bénin, Burundi,  
Togo, Rwanda, Sénégal,  
Burkina Faso, Maroc

Cambodge, Philippines, Vietnam, Laos, Inde, Mongolie, Nicaragua  
Equateur, Pérou, Kazakhstan, Liban, Jordanie, Géorgie, Roumanie, ...

Plus de détails sur les missions proposées sur <http://missions.la-guilde.org>

### ③ LE COÛT D'UNE MISSION COURTE

**Sans but lucratif, la Guilde nécessite une prise en charge des coûts pour chaque mission courte.** Ces coûts concernent :

- ➡ le transport (Vols systématiquement au départ et retour de Paris) - coût variable selon la destination et la période ;
- ➡ les frais d'assurance (assistance médicale et rapatriement);
- ➡ les frais de gestion et d'organisation :
  - 150 € pour une mission d'1 mois
  - 200€ pour une mission comprise entre 1 et 2 mois
  - 250€ pour une mission comprise entre 2 et 3 mois
  - 300€ pour une mission supérieure à 3 mois

Afin de pouvoir effectuer votre mission, nous devons donc recevoir un don au moins équivalent aux frais mentionnés ci-dessus. **CE DON SERA AFFECTÉ À VOTRE MISSION** (et non à l'association d'accueil).

**A SAVOIR :** le don affecté à votre mission fait l'objet d'un **reçu fiscal**. 66% du don versé est déductible des impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable du payeur et reportable sur 4 ans). Pour plus d'infos, cf. **FAQ** sur le site Internet, rubrique «Aspect financier».

!! Pour bénéficier de la déduction fiscale,  
le payeur de la mission doit être une personne imposable.

A titre indicatif en 2015, coût des missions Guilde (billet d'avion+assurance+frais gestion) :

- Bénin / Rwanda / Togo : entre 1100 et 1400 €
- Burkina Faso : entre 950 et 1450 €
- Madagascar : entre 1300 et 1500 €
- Maroc : entre 600 et 900 €
- Equateur : entre 1500 et 2100 €
- Pérou : entre 1600 et 2100 €
- Cambodge / Philippines / Vietnam : entre 1000 et 1500 €
- Kirghizstan : entre 1000 et 1400 €
- Géorgie : entre 600 et 900 €
- Liban : entre 850 et 1000 €
- Roumanie: entre 400 et 700 €

Les prix des billets d'avion varient selon la période et les fluctuations des taxes d'aéroports et du kérosène, toutes ces informations seront précisées ultérieurement. La Guilde sélectionne des compagnies aériennes fiables mais est tributaire de leurs exigences tarifaires.

### → Pendant la mission

Les bénévoles sont généralement logés par nos partenaires locaux mais une contribution aux frais de vie quotidiens (nourriture, déplacement) est demandée à chaque équipe.

!! L'ensemble de ces frais de vie ne donne pas lieu à une déduction fiscale.

L'argent personnel pour les week-end et les achats divers sont à prévoir. Nous conseillons à chaque bénévole d'apporter entre 300 et 400 € pour couvrir tous ces frais.

## 4 QUID DE L'INSCRIPTION

### → L'aspect logistique

La Guilde se charge de réserver les billets d'avion pour chaque bénévole et adapte les dates de mission au besoin du partenaire.

En aucun cas, il ne pourra y avoir une exception de retour anticipé ou repoussé d'un bénévole. Chaque départ et retour se fait impérativement en équipe.

Pour certaines destinations (Togo, Bénin) La Guilde réserve des «billets groupes» qui ne peuvent être modifiables. Chaque bénévole est prévenu suffisamment en avance des dates de missions et doit prévoir **un mois complet de mission**.

La Guilde souscrit également pour chaque bénévole une assurance comprenant une assistance médicale et rapatriement.

### → Le dossier d'inscription

Les **inscriptions** ont lieu toute l'année. Pour postuler, il faut transmettre à l'équipe des Missions courtes :

- ✓ le dossier de candidature téléchargeable [ICI](#)
- ✓ un CV avec photo
- ✓ une lettre de motivation
- ✓ un chèque d'adhésion de 20 € (à l'ordre de La Guilde)

Une réponse vous sera adressée par mail dans un délai de 30 à 50 jours. Après avoir reçu un avis favorable et l'attribution d'une mission, vous devez retourner à La Guilde :

- ✓ le montant total du don (payables en un ou plusieurs chèques)
- ✓ la confirmation d'inscription signée
- ✓ un certificat médical (impérativement fourni avant le départ en mission)
- ✓ une photocopie de la 1<sup>ère</sup> page du passeport, valable au moins 6 mois après votre date retour.

À la réception de ce don, les billets d'avion sont alors confirmés auprès de l'agence de voyage avec laquelle travaille La Guilde.

Cependant, certains billets d'avion ne sont ni remboursables ni échangeables. Dans ce cas, il vous est demandé d'envoyer la somme totale au moment de l'inscription (somme qui pourra être encaissée en deux temps).

*Tous les règlements se font par chèque à l'ordre de La Guilde.*

Face au nombre de demandes, la priorité est donnée aux premiers inscrits.

Il est possible de partir avec plusieurs amis. Il suffira de bien l'indiquer sur le dossier de candidature.

## → La journée de formation

Pour les bénévoles partant en mission entre juin et septembre, plusieurs sessions sont organisées entre avril et mai. Ces journées sont obligatoires pour les départs en Missions courtes d'été. Elles ont lieu un vendredi ou un samedi à Paris. D'autres journées de formation pourront être organisées en dehors de ces dates.

L'interculturalité, l'engagement du bénévole, la sécurité, la santé et des notions inhérentes à la Solidarité Internationale vous seront présentés. Vous pourrez également rencontrer d'anciens bénévoles et quand cela est possible, les représentants des structures qui vous accueilleront.

## → La préparation autonome et en équipe

La journée de formation permet de vous sensibiliser à la mission pour laquelle vous vous engagez, mais il vous revient d'effectuer un travail préparatoire aux activités que vous mènerez sur le terrain.

Il est impératif que chaque bénévole contacte les membres de son équipe, que chaque équipe se rapproche ensuite du partenaire local afin de préparer au mieux la mission.

Pour vous accompagner dans ces démarches, La Guilde met à votre disposition quelques outils : un «espace bénévole» est notamment disponible sur notre site internet.

## 5 SUR PLACE

### → Les conditions de vie

L'un des points forts des Missions courtes, est de vous permettre de découvrir et de comprendre un contexte socio-culturel différent du votre. Ainsi, les conditions d'accueil des bénévoles correspondent aux conditions de vie des personnes auprès desquelles vous séjournerez.

Ces conditions sont très souvent rudimentaires et rustiques. Il n'y a pas toujours l'eau courante, ni l'électricité. Le but de nos missions est de vivre en immersion totale avec la population locale. En revanche, la plupart des missions de coopération linguistique / FLE s'effectue dans des conditions très correctes et auprès d'une population souvent privilégiée.

### → L'encadrement

L'équipe est accueillie par notre partenaire local et est suivie par cette même personne. Les bénévoles doivent néanmoins être autonomes, débrouillards et se prendre en main du début à la fin.

L'équipe des Missions courtes reste à votre écoute. Un numéro de téléphone d'urgence vous sera également transmis pour pouvoir nous contacter en cas de besoin lors de votre mission.

## 6 AU RETOUR DE MISSION

### → Le rapport de mission

Il est exigé à la fin de la mission pour chaque équipe afin de dresser un bilan du travail effectué avec l'association d'accueil. Il sert également de lien avec les bénévoles des missions futures.

### → La journée portes ouvertes

En janvier, une journée «Retrospectives, témoignages d'anciens bénévoles et présentations des Missions Courtes» est organisée par la Guilde pour faire témoigner certaines équipes de leur expérience.

Conditions générales des Missions disponibles  
sur notre site dans la rubrique "Infos pratiques".

<http://missions.la-gilde.org>

Les Missions - La Guilde Européenne du Raid

N° agrément ministériel : AG 075 95 0033

7 rue Pasquier 75008 Paris

[missions@la-gilde.org](mailto:missions@la-gilde.org) / Tel : 01 56 81 16 63